



Donnez de l'élan à l'emploi local !

CHEFS D'ENTREPRISE, EMPLOYEURS DU SECTEUR MARCHAND

Avec le **Contrat Départemental d'Insertion en Entreprise (CDIE)**, le Département de l'Isère vous accompagne pour le recrutement d'allocataires du RSA en contrat aidé

1

Recrutez un nouveau collaborateur compétent

Un conseiller emploi vous proposera des candidats, actuellement allocataires du RSA, dotés des compétences recherchées pour le poste à pourvoir. En passant par des entretiens, vous restez maître du recrutement.

2

Bénéficiez d'un accompagnement RH

Un conseiller emploi facilitera l'intégration du salarié au sein de votre entreprise et assurera si besoin, un suivi dans l'emploi pendant toute la durée du contrat aidé.

3

Profitez d'une aide financière

Le Département prendra en charge le salaire à hauteur de 50% du SMIC horaire brut pendant 6 mois pour un CDD, ou pendant 12 mois pour un CDI (sur une base hebdomadaire de 30h minimum).

**Participez à la politique départementale d'insertion,
dans une logique de responsabilité sociétale des entreprises.
Investissez sur le capital humain isérois !**

Vous vous engagez à :

- Accompagner le salarié, avec l'aide d'un tuteur et le soutien du conseiller emploi.
- Faciliter l'accès à la formation et l'acquisition de compétences.

Contact pour tout complément d'information sur les contrats aidés :
dso.ive@isere.fr - 04 76 00 38 38 ou rendez-vous sur notre site Internet www.isere.fr